Image not found or type unknown

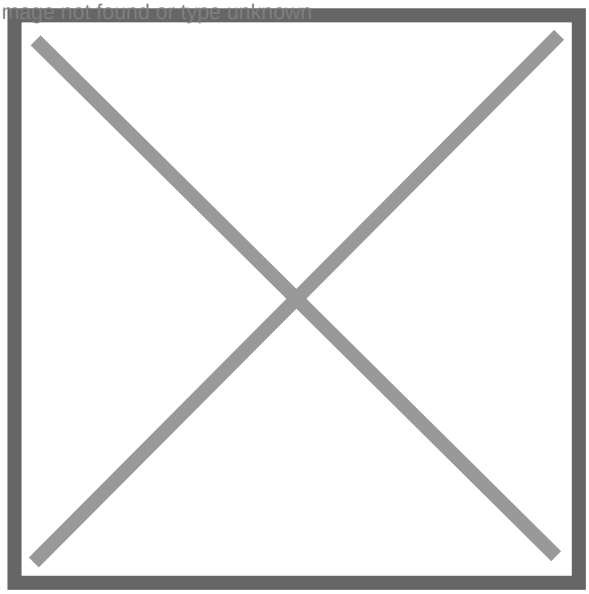

Restitution caution et convocation

Par **rehad**, le **10/08/2015** à **07:07**

Bonjour,

Suite à un état des lieux lorsque mon locataire est parti ce dernier a reconnu certaines dégradations , j'ai du faire réparer et j'ai les documents factures, ces montants dépassent largement le montant de la caution que j'ai retenu et lui ai demandé le complément..

Ce dernier me fait convoquer auprès de la préfecture à une commission.

Puis-je refuser d'y aller , si ce dernier veut aller au tribunal mon avocat fera valoir tous mes justificatifs .

Merci de votre conseil

Rehad

Par **Lag0**, le **10/08/2015** à **07:58**

Bonjour,
Votre présence n'est pas obligatoire, c'est une procédure amiable.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés